BULLETIN D'INFORMATION N° 2/mars 2019
POLE ÉDUCATIF VALLÉE DE LA VEUDE

La commission communication aborde dans ce numéro 2 différents points afin de vous informer de l'avancée du travail des commissions du COPIL.

I- RESTAURATION SCOLAIRE

La commission s'emploie à étudier toutes les possibilités de restauration afin de déterminer la solution la plus adaptée et la moins onéreuse pour les collectivités.

Ainsi, différentes hypothèses ont été étudiées :

1- Création d'une cantine scolaire en circuit court : les repas sont élaborés sur place en totalité

2- Mise en place d'un self pour la partie élémentaire

Au regard des études menées, il s'avère que la mise en place de ces possibilités nécessiterait un investissement relativement coûteux, compte tenu de la structure actuelle. Néanmoins à terme le projet d'un self service pourrait être sérieusement envisagé.

En mai et juin 2019, un service en deux temps fera l'objet d'une expérience à faire vivre aux élèves. Cette proposition vise notamment à amoindrir l'ambiance bruyante du restaurant scolaire.

Actuellement, le restaurant scolaire fonctionne avec un prestataire de service dont les repas sont appréciés par les enfants.

Les membres de la commission scolaire ont eu l'opportunité le 5 février 2019 de déjeuner au restaurant scolaire afin d'en apprécier le service.

II- ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il a été acté qu'une garderie serait maintenue sur Sossay, le matin afin de garantir un accueil pour les enfants de Sossay et Sérigny. Un car scolaire les prendra alors en charge pour les transporter sur le pôle éducatif de Saint Gervais Les Trois Clochers. Le même service sera assuré après l'école.

III- COMMISSION OFFRE EDUCATIVE

Une projection sur la rentrée scolaire a été faite en coordination avec l'Education nationale. Une prévision d'effectif a été évaluée à 172 enfants, avec une répartition sur 8 classes qui reste à confirmer avec le mouvement des mutations des enseignants.

IV- COMMISSION TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence des transports scolaires est détenue par le Grand Châtellerault. Tenant compte des règles qui régissent le ramassage scolaire, une étude est menée afin de déterminer les besoins et définir les trajets pour la rentrée 2019-2020.

Nous vous invitons donc à remplir le questionnaire joint et ***de le retourner au plus tard le 25 mars 2019 à l'école****, qui se chargera de le transmettre au SIVOS.*

SSSSSSSSSSS

RAPPEL :

Si vous avez des interrogations concernant ce nouveau pôle éducatif, vous pouvez adresser vos questions, remarques ou suggestions par mail à votre mairie de domicile :

sossay@departement86.fr

serigny@departement86.fr

contact@saintgervaislestroisclochers.fr

saint-christophe@cg86.fr

Dans le but d'assurer une exploitation optimum de vos courriers, merci d'identifier le destinataire, comme suit :

COPIL commission Offre éducative

COPIL commission Transport,

COPIL commission Accueil Périscolaire, Restauration,

COPIL commission Communication

COPIL coordinateur (pour toutes questions d'ordre général)

Les mairies se chargeront de transmettre vos mails aux responsables des commissions, pour étude.